



**EXTRAIT**  
**du**  
**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le jeudi 05 mai à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 29 avril 2022, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.**

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 29 avril 2022
Nombre de présents	33	
Nombre de pouvoirs	2	Date de l'affichage : 11 mai 2022
Suffrages exprimés	35	

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAUULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Didier ZARZUELO.

**ABSENTS ET EXCUSES :**

M. Benoît LAMIABLE, M. Bruno JANOT.

**POUVOIRS :**

M. Benoît LAMIABLE, a donné pouvoir à Mme Martine ERIDIA,  
M. Bruno JANOT, a donné pouvoir à M. Yves LOUMÉ.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Fanny MESPLET.

**OBJET : CESSION TERRAIN NU ROUTE DU PLATEAU A LA SOCIETE FONCIER CONSEIL**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2241-1,

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques,

**VU** les dispositions du titre IV du livre III du Code civil relatif à la vente,

**VU** l'avis du Domaine en date du 09 février 2022,

**VU** l'avis favorable de la COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE DU 28 AVRIL 2022

**CONSIDÉRANT** que la ville de Dax est propriétaire d'une parcelle de terrain nu, sise route du Plateau, située en zone 1AU au PLUi-H, faisant partie d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n° 4.2,

**CONSIDÉRANT** que les terrains privés, jouxtant celui de la ville, faisant également partie de cette OAP, ont été acquis par la Société en Nom Collectif (SNC) FONCIER CONSEIL, pour la réalisation d'un programme immobilier,

**CONSIDÉRANT** que cette dernière s'est ainsi positionnée pour acquérir le terrain communal susvisé, afin de l'intégrer à son projet et qu'elle a accepté le prix proposé par la ville de Dax, correspondant à l'estimation du service du Domaine, à savoir 136 000 €.

**SUR PROPOSITION DE M. ARRAS Alexis, Adjoint au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL Á L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** la cession de la parcelle de terrain nu, cadastrée BK n° 425, sise Route du Plateau et d'une contenance totale de 2 636 m<sup>2</sup>, au profit de la SNC FONCIER CONSEIL (immatriculée au RCS de Paris sous le n° 732 014 964) au prix de 136 000 €,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer l'acte authentique correspondant qui sera reçu par Maître Patrick MAUVOISIN, notaire à Dax ou à donner procuration à cet effet, à tout clerc ou collaborateur de l'étude,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
pour copie conforme,**



Julien DUBOIS  
Maire de Dax  
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

PAU, le 9 février 2022

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES  
PUBLIQUES**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES  
POLE EVALUATION DOMANIALE 64  
8 PLACE D ESPAGNE  
64019 PAU CEDEX 09  
Téléphone : 05 59 82 24 00

Le Directeur départemental

à

Monsieur Le Maire de la Commune de DAX

**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par : Nathalie LAMOUREUX  
Téléphone : 05 59 82 24 23 ou 06 21 78 17 61  
Courriel :  
nathalie.lamouroux1@dgfip.finances.gouv.fr  
Réf DS : 7468993  
Réf. OSE:2022- 40088- 04813

**AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE**

**DÉSIGNATION DU BIEN : CESSIION D'UN TERRAIN À BÂTIR**

**ADRESSE DU BIEN : 40100 DAX – ROUTE DU PLATEAU**

**VALEUR VÉNALE : 136 000€ HT**

*Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.*

**1 – SERVICE CONSULTANT :** COMMUNE DE DAX  
**AFFAIRE SUIVIE PAR :** Florence JAUREGUI  
**2 – Date de consultation :** 20/01/2022  
**Date de réception :** 20/01/2022  
**Date de visite :** sans objet  
**Date de constitution du dossier « en état » :** 20/01/2022

**3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**

Parcelle de terrain nu qui fait l'objet d'un projet de lotissement de 27 lots individuels et 1 lot destiné à la construction de 6 logements sociaux.

Le prix de cession est négocié à 121 256€ HT soit 46€ HT/m<sup>2</sup>, montant mentionné dans la promesse unilatérale de vente.

Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20220506-20220415-33-DE  
Date de télétransmission : 09/05/2022  
Date de réception préfecture : 09/05/2022

#### 4 – DESCRIPTION DU BIEN

La parcelle d'une superficie de 2 636m<sup>2</sup> cadastrée BK 425 est de forme presque rectangulaire en nature de prairie.

#### 5 – SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : Commune de DAX – évalué libre

#### 6 – URBANISME ET RÉSEAUX

Zonage du PLU approuvé le 14/04/2021 : Zone UC - OAP n°4.2 secteur à vocation mixte à dominante résidentielle et notamment des constructions à usage de logement.

#### 7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.

Celle-ci est estimée à à **136 000€ HT**.

#### 8 – DURÉE DE VALIDITÉ

Un an

#### 9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,

Nathalie Lamouroux  
Inspectrice des Finances Publiques



Département :  
LANDES

Commune :  
DAX

Section : BK  
Feuille : 000 BK 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 05/04/2022  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Extrait cadastral

BK m: 425

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
DAX  
POLE TOPOGRAPHIQUE 9 AVENUE  
PAUL DOUMER 40107  
40107 DAX  
tél. 05.58.56.37.48 -fax 05.58.56.37.11  
ptgc.400.dax@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

